



**PRÉFET DE MAYOTTE**  
**Chevalier de la légion d'Honneur**  
**Officier de l'Ordre National du Mérite**

**SECRETARIAT GENERAL**

**DIRECTION DES RESSOURCES  
ET DE LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE**

Service des Ressources Humaines  
de la Formation  
et de l'Action Sociale

**ARRETE N° 2019 - 329**

Portant organisation de la préfecture de Mayotte

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU l'article 34 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État;
- VU le décret du 28 mars 2018 portant nomination de M. Dominique SORAIN, préfet hors classe, en qualité de Préfet de Mayotte, délégué du Gouvernement ;
- VU le décret du 18 septembre 2018 portant nomination de M. Edgar PEREZ, sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU l'arrêté préfectoral n°882/SG/2018 du 08 octobre 2018 portant délégation de signature à Monsieur Edgar PEREZ, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte et organisant la suppléance de membres du corps préfectoral en cas d'absence;
- VU les arrêtés préfectoraux des 28 janvier, 29 janvier et 18 février 2019 déterminant la composition du comité technique unique de proximité placé auprès du préfet de Mayotte compétent à l'égard des services de la préfecture et du secrétariat général pour l'administration de la police,
- VU l'avis des représentants syndicaux en comité technique du 25 mars 2019 de la préfecture de Mayotte
- SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de Mayotte ;

**A R R E T E :**

Article 1 : L'organisation des services de la préfecture de Mayotte est fixée comme suit :

- 1- Le Cabinet du Préfet qui regroupe sous l'autorité du sous-préfet directeur de cabinet:
- le bureau du cabinet
  - le service interministériel de communication

- Le service interministériel de défense et de protection civile

2- La mission de lutte contre l'immigration clandestine qui sous l'autorité du sous-préfet chargé de mission de la lutte contre l'immigration clandestine comprend :

- L'état-major de lutte contre l'immigration clandestine
- La mission de lutte contre la fraude départementale

3- Le secrétariat général qui sous l'autorité du sous-préfet secrétaire général et du sous-préfet secrétaire général adjoint chargé de mission cohésion sociale et jeunesse comprend :

Un pôle animation territoriale regroupant les chargés de mission et délégués du préfet

Un contrôleur des opérations financées sur les fonds européens

L'antenne Mayotte de la plateforme ressources humaines de l'Océan Indien

La direction de l'immigration de l'intégration et de la citoyenneté composée de deux services

- Le service des migrations et de l'intégration organisé en deux bureaux :
  - bureau de l'accueil et de l'admission au séjour
  - bureau de l'éloignement, du contentieux, de la circulation et de l'asile
- Le service juridique et de la citoyenneté organisé en un bureau et un centre :
  - bureau de l'appui juridique, des affaires réglementaires et de la citoyenneté
  - CERT SIV-PC

La direction des relations avec les collectivités locales composée de deux bureaux :

- Bureau du contrôle de légalité, de l'intercommunalité et des élections
- Bureau des finances locales et de l'environnement

La direction des ressources et de la coordination interministérielle comprend une cellule, trois services, un centre et une section. L'assistante sociale lui est par ailleurs rattachée.

- Cellule contrôle de gestion et appui juridique
- Service des ressources humaines, de la formation et de l'action sociale
- Service des moyens et de la coordination interministérielle organisé en deux bureaux un pôle et un chargé de prévention et de sécurité :
  - Bureau de la coordination interministérielle
  - Bureau de la logistique et travaux
  - pôle interministériel des achats et bureau budgets
  - chargé de prévention et de sécurité
- Service des systèmes d'information et de communication
- Centre des services partagés interministériel
- Section régionale interministérielle d'action sociale

4- Le secrétariat aux affaires régionales qui sous l'autorité du secrétaire général, de l'adjoint au secrétaire général et d'un second adjoint chargé de la coordination des financements publics comprend des chargés de mission responsables de la coordination et de l'animation des

politiques publiques dans leurs domaines, deux pôles, une cellule de contrôle interne et une plateforme d'ingénierie territoriale :

- Chargés de mission en charge de la coordination et de l'animation des politiques publiques
- Cellule de contrôle interne
- Pôle administratif et financier
- Pôle des affaires européennes
- Plateforme d'appui territorial

Article 2 : L'organigramme annexé qui reprend ces dispositions est applicable à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019

Article 3 : Monsieur le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mamoudzou, le **30 AVR. 2019**

Le préfet

  
Dominique SORAIN

